



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 mai 2024

(Convocation du 29 avril 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : **15**
Conseillers en fonctions : **15**
Conseillers présents : **10**

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BOURGOIN Marc, DOLLE Valentin, FRITZ Christelle, GABEL Yves, KNAUB Cindy, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BLAES Cédric, M. CHAPEROT Simon, M. IMBERY Jonathan, (procuration à M. GABEL), M. KRAST Christian (procuration à Mme KNAUB), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à Mme RUCK).

2024/31 Cimetière communal tarifs des concessions communales.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal,

- Que la commune de Munchhausen se met en conformité par la création d'un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation,
- Que les aménagements dudit site tels que colombariums, emplacements destinés aux cavurnes, jardin du souvenir, peuvent accueillir les cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'appliquer la mise en place du régime de concession pour le cimetière de Munchhausen à compter du **01/06/2024**, hormis une partie qui restera affectée en terrain commun.
- Fixe la durée des concessions des tombes en pleine terre et des emplacements cinéraires pour cavurnes à 30 ans et des concessions du columbarium à 15 ans ou 30 ans.
- Fixe les tarifs des concessions comme suit :

Concessions	Durée	Tarif
Emplacement cavurne 1 m ²	30 ans	50.00€
Sépulture simple 2m ²	30 ans	100.00€
Sépulture double 4m ²	30 ans	200.00€
Columbarium	15 ans	700.00€
	30 ans	1 200.00 €
Jardin du souvenir	Gratuit	Accusé de réception en préfecture 067-216703082-20240514-DCM_312024-DE Date de réception préfecture : 17/05/2024

- Décide que les recettes pourront être payées via la régie de recette de la mairie.
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 14 mai 2024
Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Knaub', written over a horizontal line.